



Réussir et s'épanouir

Livret d'accueil Ganone - Rentrée 2024-2025

Bienvenue à vous et à vos enfants

Votre enfant va faire sa rentrée dans notre école. Ce sera pour lui et pour vous une nouvelle étape à franchir dans son autonomie. Afin que la rentrée se déroule au mieux, voici un petit guide pratique élaboré par l'équipe enseignante qui définit quelques règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier.

L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. L'école n'est pas une garderie. Durant trois ou quatre ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, langagières, mathématiques, logiques, artistiques. Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.

Le règlement est porté à la connaissance de tous les parents et doit être connu de tous (cf règlement intérieur maternelle)

329, Bd Michelet 13009 MARSEILLE - 50/52, Bd de la Gaye 13009 MARSEILLE

☎ : 04.88.605.025

☎ : 04.91.320.520

Mail : service.administratif@gsbe.fr Site : www.gsbe.fr

Établissement sous contrat d'association avec l'État

RNE : Primaire 0133811X, Collège 0133866G, Lycée 0134250Z

I. Le jour de sa première rentrée : Vendredi 30 Août

Une semaine, voire deux, sont nécessaires pour l'adaptation et c'est valable pour l'enfant, les parents et l'équipe maternelle.

- **Vendredi 30 Août** : Une heure en présence de papa et maman. Cela pourra être l'occasion d'échanger sur les habitudes de l'enfant.

- **Lundi 2 septembre** : L'enfant reste deux heures.

L'occasion pour l'équipe pédagogique de faire vraiment connaissance avec votre enfant.

Attention, le service cantine ne sera pas assuré les deux premiers jours d'adaptation.

- **Mardi 3 septembre** : Si tout s'est bien passé la veille, on passe à 4 heures. Votre enfant restera en compagnie des autres élèves jusqu'après l'heure du repas, soit 11h45

- **Mercredi 4 septembre** : C'est la première grosse journée. Il prendra son repas, fera sa sieste. Vous viendrez le récupérer à 15h.

- **Jeudi 5 septembre** : On passe aux horaires habituels

ORGANISATION SEMAINE D'ADAPTATION		
Jour	Heure	Nom de famille par ordre alphabétique
Vendredi 30/08/2024	De 9h00 à 10h00	Lettre A à B
	De 10h00 à 11h00	Lettre C à G
	De 11h00 à 12h00	Lettre H à Z
Lundi 02/09/2024	De 9h00 à 11h00	Lettre A à C
	De 13h30 à 15h30	Lettre D à Z
Mardi 03/09/2024	De 8h30 à 11H45	Lettre A à Z
Mercredi 04/09/2024	De 7h45 à 15h00	Lettre A à Z
Jeudi 05/09/2024	De 7h45 à 16h30	Lettre A à Z

Accompagnez votre enfant, c'est important.

Acceptez ses chagrins, ses craintes et ne montrez pas votre inquiétude.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et précisez-lui qui viendra le chercher à la sortie de l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la maison.

Soyez bien là à l'heure de la sortie, des larmes et des angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences viendront...

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si vous vous posez encore des questions.

II. Horaires

Pour le bien-être de tous les enfants, il est important de respecter les horaires.

L'école maternelle ouvre ses portes du lundi au jeudi à 7h30 et 16h30, le vendredi à 7h30 et 14h20.

L'accueil des élèves se fait entre 7h45 et 8h30.

Les sorties de classe se font entre 16h30 et 17h00 sauf le vendredi de 14h20 à 15h00.

Soyez ponctuels, après 8h30 et 17h00, vous êtes en retard !

III. Informations générales

➤ **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent une fiche de renseignements et une fiche d'urgence où ils indiquent si l'enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

➤ **Équilibre alimentaire et collation du matin**

L'équipe enseignante, en concertation avec les membres du Conseil d'école a pris la décision de supprimer le goûter du matin.

En effet, « aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10h qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. » (Circulaire n°2003-210 ministère de l'Éducation Nationale).

Le goûter souvent trop sucré, malgré les recommandations des enseignantes, favorise les problèmes de surpoids et d'obésité chez l'enfant et le manque d'appétit au repas de midi aboutissant au déséquilibre alimentaire.

Les gâteaux d'anniversaire resteront l'exception.

➤ **Information des parents**

Les enseignants vous font la transmission tous les soirs. De même vous devez prendre l'habitude de lire chaque jour les affichages qui vous sont destinés (dans le hall de l'école et à l'entrée des classes).

Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous en contactant le secrétariat au 04.88.60.50.25.

➤ **Santé et bien-être des enfants**

Les enfants doivent être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi). Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

➤ **Tenue**

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de gymnastique) et parfois salissantes (peinture, collage...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).

Il est demandé d'apporter une tenue de rechange adaptée à la saison.

Si votre enfant n'est pas propre il sera nécessaire d'apporter un paquet de couches à renouveler tout au long de l'année à la demande des maîtresses.

À tous, nous souhaitons une très bonne année scolaire dans notre école !!!

Orith BENZAQUEN

Directrice maternelle BNEI ELAZAR

